



Barème Allys Immobilier

Applicables au 01/03/2026

IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN, TERRAINS A BATIR

Prix de vente	Honoraires TTC*
de 0 à 20 000€	3 000€
de 20 001€ à 40 000€	4 000€
de 40 001€ à 70 000€	5 000€
de 70 001€ à 90 000€	6 000€
de 90 001€ à 125 000€	7 000€
de 125 001€ à 150 000€	8 000€
de 150 001€ à 175 000€	9 000€
de 175 001€ à 200 000€	10 000€
de 200 001€ à 225 000€	11 000€
de 225 001€ à 250 000€	12 000€
de 250 001€ à 275 000€	13 000€
de 275 001€ à 300 000€	14 000€
de 300 001€ à 350 000€	15 000€
de 350 001€ à 400 000€	16 000€
de 400 001€ à 450 000€	18 000€
de 450 001€ à 500 000€	20 000€
de 500 001€ à 700 000€	4%
au-delà de 700 001€	3,50%

* Honoraires appliqués dans le respect du barème établi par EXP Global France.

TERRAINS A USAGE ARTISANAL, INDUSTRIEL ou COMMERCIAL

Prix de vente	Honoraires TTC*
Tous prix de vente	8%

* Honoraires appliqués dans le respect du barème établi par EXP Global France.

MURS COMMERCIAUX

Prix de vente	Honoraires TTC*
de 0 à 200 000€	10%
de 200 001€ à 500 000€	8%
au-delà de 500 001€	6%

* Honoraires appliqués dans le respect du barème établi par EXP Global France.

FONDS DE COMMERCE

Prix de vente	Honoraires TTC*
Tous prix de vente	10%

* Honoraires appliqués dans le respect du barème établi par EXP Global France.

Les honoraires sont hors frais d'acte et à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat. Les honoraires de vente VEFA correspondent à la grille tarifaire imposée par le promoteur. Les honoraires TTC comprennent le taux de TVA en vigueur. En cas de délégation de mandat, le barème appliqué est celui de l'agence titulaire du mandat.